



Commune de
Gibloux

CONSEIL GENERAL

Proposition (art. 47 ss Règlement du Conseil général)

« Chaque conseiller général peut présenter des propositions sur des objets non prévus à l'ordre du jour et relevant du Conseil général »

Formulaire de dépôt

Mme / M. :

Objet :

Développement écrit (ou annexe jointe)

.....
.....
.....
.....
.....

Signature

.....

Cosignataires

Nom..... Prénom..... Signature.....

Nom..... Prénom..... Signature.....

A remplir par le Secrétariat communal

Déposée au Secrétariat, le

No d'ordre :

Dicastère :

Transmise le* :

*Date à partir de laquelle court le délai (12 mois) de réponse du Conseil communal